



Gestion
de patrimoine

Plan des phases patrimoniales

Impact des étapes de vie sur le processus de planification du patrimoine

Vos objectifs et vos priorités évolueront probablement à mesure que vous passez d'une phase de vie à une autre.

La situation et les objectifs étant propres à chacun, il est normal que les plans et les prévisions d'une planification de patrimoine reflètent vos particularités et l'étape de vie à laquelle vous vous trouvez. On détermine en général trois phases patrimoniales dans la vie des gens : ils sont d'abord des épargnants précoces, puis des accumulateurs en milieu de vie et enfin, des préservateurs/consommateurs. Les priorités à examiner dans le cadre de la planification varieront en fonction de la phase de vie dans laquelle vous vous situez.

L'« épargnant précoce »

L'épargnant précoce est une personne qui s'établit professionnellement, achète peut-être une maison, se marie ou fonde une famille. En général, l'épargnant précoce pense principalement à gagner de l'argent et à épargner ainsi qu'à faire fructifier ses actifs (p. ex., au moyen d'un portefeuille de placement bien structuré).

À cette étape de la vie, il est essentiel de dresser un portrait clair de votre situation financière et de définir vos objectifs. Vous pouvez alors concevoir un plan d'action personnalisé qui vous permettra d'atteindre vos objectifs actuels et futurs.

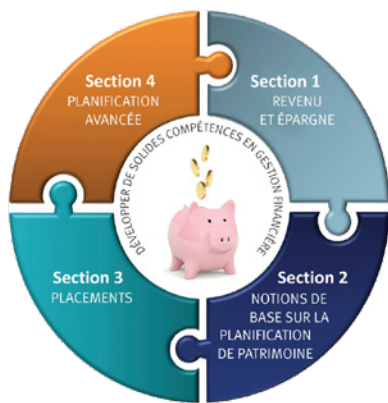
Conseils de planification à l'intention de l'« épargnant précoce »

- Pensez à vos objectifs financiers à court et à long terme et consignez-les. Notez le coût de chacun d'eux, le moment où vous aimeriez les atteindre et l'importance que vous leur accordez (établisiez des priorités).
- Établissez un budget qui intègre tous vos revenus, votre épargne et vos dépenses.
- Établissez un régime d'épargne préautorisé afin de prioriser l'épargne.
- Créez une liste de vos actifs et passifs (avec le taux d'intérêt et le calendrier des paiements).

L'« accumulateur en milieu de vie »

L'accumulateur en milieu de vie est généralement une personne qui a une carrière stable, est propriétaire d'une maison et commence peut-être à penser à la retraite, à la planification successorale et au transfert de son patrimoine à la prochaine génération.

Votre situation financière est peut-être plus complexe à cette étape de vie qu'elle ne l'était à l'étape précédente,



parce que votre famille s'élargit ou que votre carrière évolue, ou en raison de votre situation personnelle. Souvent, cette phase correspond aux meilleures années en matière de rémunération. C'est pourquoi votre objectif devrait être de maximiser votre épargne et de réduire votre dette.

Conseils de planification à l'intention de l'« accumulateur en milieu de vie »

- Passez en revue vos objectifs à court et à long terme afin de vous assurer que vos placements soient conformes à votre objectif financier.



- Cherchez des moyens d'augmenter votre épargne, notamment à l'aide de REER, de CELI ou de REEE. Donnez la priorité à l'épargne-retraite et, si possible, maximisez vos cotisations.
- Prenez en compte l'incidence de l'impôt sur le revenu sur vos revenus et rendements de placements.
- Mettez l'accent sur la planification successorale, en désignant notamment les bénéficiaires de vos comptes de placement enregistrés, et en rédigeant votre testament et une procuration (appelée mandat au Québec).

Le « préserveur/consommateur »

Le préserveur/consommateur est une personne qui a quitté la vie active ou qui travaille moins, et qui commence à tirer un revenu du patrimoine accumulé en remplacement de son salaire.

Le préserveur/consommateur accorde une grande importance à la bonne gestion des actifs qu'il a accumulés, puisqu'il comptera principalement sur son épargne et ses revenus de placement pour financer tous ses besoins, allant des soins de santé aux voyages en famille. À ce stade, le processus de planification successorale et du transfert de patrimoine devient primordial.

Pour en savoir davantage sur la planification du patrimoine ou sur le Programme des connaissances financières de RBC Gestion de patrimoine, veuillez communiquer avec nous.

Conseils de planification à l'intention du préserveur/consommateur

- Réexaminez votre portefeuille de placements afin de vous assurer qu'il est structuré de manière à répondre à vos besoins de revenus et à vos objectifs successoraux.
- Prenez en compte le budget soins et autres frais en matière de santé, ainsi que l'incidence que ces coûts pourraient avoir sur votre portrait financier global ou sur vos intentions en matière de transfert de patrimoine.
- Prenez le temps de revoir vos plans successoraux et d'effectuer toute autre planification nécessaire.
- Mettez à jour ou préparez un inventaire de tous vos actifs et conservez ce document dans un lieu sûr.
- Discutez de vos souhaits avec un membre de la famille ou un ami en qui vous avez confiance, et envisagez d'ajouter une personne de confiance aux documents relatifs à vos comptes de placement.

Le processus de planification

Pour chacune de ces phases de vie patrimoniales, vous devriez établir ou revoir vos objectifs, et documenter votre situation financière lors du processus de planification. Ceci permettra, ainsi que d'autres diverses hypothèses, de créer une projection personnalisée ou un plan patrimonial complet, qui vous permettra de suivre votre progression et vous accompagner dans la réalisation de vos objectifs.